

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du conseil municipal

Tenue le 05 août 2020

Séance spéciale de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 05 août 2020 à 9:00 au bureau municipal à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron

Absents : M. Bruno Bussières
M. Hugues Gaudreault
M. Rodrigue Bélanger

Assiste également à cette séance spéciale madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2020-08-081

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 2020-08-082

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –GAÉTAN MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Martin a présenté une demande de dérogation mineure afin de régulariser et d'autoriser l'implantation de son garage;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2020-002 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 juillet 2020, recommandant d'accepter la dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation du garage, construit en 1985;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation mineure entraînerait de sévères préjudices au demandeur, outre les coûts élevés de déplacement ou de reconstruction à neuf du garage, ce refus pourrait faire avorter la vente de la propriété qui est sur le point d'être conclue avec une jeune famille;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure de M. Gaétan Martin, afin de régulariser la situation et ainsi pouvoir accueillir de nouveaux arrivants dans notre municipalité;

QUE dans l'éventualité où le nouvel acquéreur procéderait à la démolition de la dite bâtisse pour la remplacer par une nouvelle infrastructure (garage, remise ou autre), celle-ci devra répondre à la réglementation en vigueur concernant la distance à respecter pour le bord de la rue.

RÉSOLUTION 2020-08-083

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2020-08-084

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 9h15.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

PROPOSÉ PAR**N° DE RÉOLUTION**

M. Gilles Dufour

2020-08-081

Mme Lucie Guimond

2020-08-082

M. Gilles Dufour

2020-08-083

M. Gilles Dufour

2020-08-084